



Festival Fenêtres sur Scènes
10ème édition
Festival FNCTA organisé par Comé10
La Chapelle-Saint-Luc – Aube
du 22 au 25 mai 2025
REGLEMENT



ORGANISATEURS : COMÉ10, FNCTA (Union Grand-Est), Ville de La Chapelle-Saint-Luc.
Avec le soutien du Conseil Départemental de l'Aube et du Conseil Régional.

BUTS DU FESTIVAL :

- Favoriser la rencontre de troupes de théâtre amateur de la France entière.
- Présenter, à La-Chapelle-Saint-Luc, des spectacles à destination du public du Grand Troyes. (Troyes Champagne Métropole) et du Département de l'Aube.
- Ouvrir le festival aux collégiens de La Chapelle-Saint-Luc.

LE LIEU : Espace Didier Bienaimé (EDB) – La Chapelle-Saint-Luc – Aube
Grande salle (300 places en gradin) et Théâtre de verdure (80 places en gradin)



Grande salle de spectacle



Théâtre de verdure

En cas de météo défavorable, les spectacles prévus au Théâtre de verdure seront transférés en intérieur, sur un praticable de 6m x 4m prépositionné à cet effet.

DATES : Du 22 au 25 mai 2025

OUVERT A : Toute compagnie amateur française de théâtre ou d'animation, produisant des spectacles de théâtre, de comédie musicale, de théâtre de rue, de marionnettes, ou autre d'une durée maximum de 1h30.
Spectacles courts de moins de 30 minutes également acceptés.
Chaque compagnie devra être accompagnée de son propre régisseur.
La pièce doit déjà avoir été jouée.

SÉLECTION : La sélection des troupes sera effectuée par les organisateurs du festival.
Seront particulièrement pris en compte les critères suivants :

- adhésion FNCTA ;
- spectacle en langue française ;
- spectacle sans entracte.

DÉPLACEMENTS, HÉBERGEMENTS, REPAS :

- Troupes hors département sélectionnées :
 - Défraiement forfaitaire de 275€ pour les déplacements
 - Défraiement d'une nuitée en hôtel** (chambres de 2 à 4 pers.)
 - Deux repas et petits déjeuners collectifs offerts à l'EDB (*)
 - Entrées aux spectacles offertes (*)

- Troupes auboises sélectionnées :
 - Défraiement forfaitaire de 100€ pour les déplacements
 - Un repas collectif offert à l'EDB (*)
 - Entrées aux spectacles offertes (*)

(*) Pour chaque comédien étant sur scène et pour deux techniciens par troupe.

NOTE :

Tout accompagnateur supplémentaire ou tout festivalier souhaitant prendre part à des repas supplémentaires réglera ses frais de restauration et d'hébergement qui seront précisés ultérieurement.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification nécessaire à ce règlement et d'utiliser les photos prises pendant le festival pour diverses publications et pour les archives.

Les archives photos des précédents festivals se trouvent sur le site : www.come10.fr

AGENDA :

- **15 novembre 2024** : derniers retours des fiches de candidature par e-mail.
- **15 janvier 2025** : les troupes sélectionnées sont informées par Comé10.
- **22 au 25 mai 2025** : festival (22 : Journée des collégiens ; 23, 24 et 25 : représentations de troupes amateurs FNCTA)